

AIDE - mémoire



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Restants de table, papiers et cartons souillés par des aliments.

monorganibac.ca

- Aucun sac de plastique
- Branches, feuilles mortes et gazon refusés



RÉCUPÉRATION

Containants, emballages et imprimés. **Aucune matière à côté du bac** ne sera ramassée.

- Séparez les matières
- Rincez vos contenants



ORDURES *

Bac roulant obligatoire de 120 L, de 240 L ou de 360 L seulement.

- Bac gris, noir ou vert
- Prise européenne
- Un seul bac roulant permis par adresse



ENCOMBRANTS

Réservez avant **le vendredi midi précédent** votre collecte mensuelle :

- en ligne au mrcvr.ca/encombrants
- par téléphone au service Info-collectes



RÉSIDUS VERTS

Feuilles mortes, chaume du printemps, retaillages de haies, brindilles et gazon.

- Sacs de papier
- Poubelles de moins de 100 L
- Bacs roulants de maximum 240 L, identifiés du collant « RV »
- **Sacs de plastique refusés**



POINT DE VERRE

Point de dépôt pour une meilleure valorisation du verre.

- Verre transparent et coloré
- Bouteilles, pots, pots Mason
- Les contenants doivent être rincés
- Les bouchons et les couvercles doivent être retirés
- Consultez la liste des points de dépôt sur notre site Web : mrcvr.ca/collectes/point-de-verre

* Lorsque vous déposez vos matières aux ordures, celles-ci sont envoyées à l'enfouissement, sans être triées. **Un bon tri à la source peut faire toute la différence!**

Si à 19 h la collecte n'a pas eu lieu, veuillez laisser votre bac en bordure de rue jusqu'à 19 h le lendemain et informez Info-collectes via le formulaire en ligne au mrcvr.ca/info-collectes.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Préparez votre visite et triez vos matières avant d'arriver. Pour connaître les heures d'ouverture, consultez le site Web au mrcvr.ca/ecocentre.



**Restez bien informée,
téléchargez l'appli!**

Profitez de précieux conseils afin d'adopter de bonnes habitudes de gestion des matières.

Modifié le 04.12.2025

► Sapins

► Encombrants

► Résidus verts

► Ordures

► Récupération

► Biométhanisation

JANVIER

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2

3 4 5 6

7 8 9

10 11 12 13

14 15 16

17 18 19 20

21 22 23 24

25 26 27 28

29 30

FÉVRIER

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2 3

4 5 6 7 8

9 10 11 12 13

16 17 18 19 20

19 20 21 22

23 24 25 26 27

30 31

MARS

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2 3 4 5 6

9 10 11 12 13

16 17 18 19 20

23 24 25 26 27

30 31

AVRIL

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2 3

4 5 6 7 8

11 12 13 14 15

18 19 20 21 22

25 26 27 28 29

MAI

Lun Mar Mer Jeu Ven

1

4 5 6 7

11 12 13 14 15

18 19 20 21 22

25 26 27 28 29

JUIN

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2 3 4 5

8 9 10 11 12

15 16 17 18 19

22 23 24 25 26

29 30

JUILLET

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2 3

6 7 8 9 10

13 14 15 16 17

20 21 22 23 24

27 28 29 30 31

AOÛT

Lun Mar Mer Jeu Ven

3 4 5 6 7

10 11 12 13 14

17 18 19 20 21

24 25 26 27 28

31

SEPTEMBRE

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2 3 4

7 8 9 10 11

14 15 16 17 18

21 22 23 24 25

28 29 30

OCTOBRE

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2

5 6 7 8 9

12 13 14 15 16

19 20 21 22 23

26 27 28 29 30

NOVEMBRE

Lun Mar Mer Jeu Ven

2 3 4 5 6

9 10 11 12 13

16 17 18 19 20

23 24 25 26 27

30

DÉCEMBRE

Lun Mar Mer Jeu Ven

1 2 3 4

7 8 9 10 11

14 15 16 17 18

21 22 23 24 25

28 29 30 31

Pour connaître la **version à jour** de ce calendrier de collectes, consultez le site Web de la MRC de La Vallée-du-Richelieu : mrcvr.ca

À partir du **1^{er} janvier 2026**, certains changements seront en **vigueur**.

! SVP portez une **attention particulière** aux jours des différentes collectes, ceux-ci ayant été ajustés en raison de l'attribution d'un nouveau contrat de services.

RÉSIDUS VERTS

Les sacs de plastique de tous types **ne sont plus acceptés** pour la collecte des résidus verts, afin de privilégier l'utilisation de contenants réutilisables et moins polluants.

Vous pouvez toujours utiliser les contenants suivants :

- Sacs de papier
- Poubelles de moins de 100 L

Il est aussi maintenant possible d'utiliser ces contenants :

- Bacs roulants d'un maximum de 240 L, identifiés d'un collant « RV » délivré par la MRCVR. Pour en savoir plus, consultez notre site Web : mrcvr.ca/infocollectes

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (bac brun)

- Le gazon, les branches, les feuilles mortes, le chaume et les résidus de jardin (sauf les restants de légumes ou de fruits provenant du potager) **sont interdits**.

Ces matières doivent être déposées à la collecte des résidus verts. Vous pouvez aussi les valoriser sur place par l'herbicyclage ou le feuillicyclage.

- **Aucun sac de plastique** n'est permis, même si la mention biodégradable et/ou compostable y est inscrite.

RÉCUPÉRATION (bac bleu)

- Pour savoir ce qui va dans le bac, ce n'est pas compliqué! Il suffit de se poser la question : **est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?** Si la réponse est oui, alors ça y va!
- Deux exceptions : le polystyrène de protection (ex. : celui qui protège votre nouvelle télévision) et les aérosols sont refusés, mais acceptés à l'Écocentre régional.

SERVICE INFO-COLLECTES

✉ mrcvr.ca/info-collectes
✉ infocollectes@mrcvr.ca
☎ 450 464-4636 • 1 844 722-4636



bien trier
vos matières
»un jeu«
»d'enfant»

2026

CALENDRIER DE COLLECTES

Avant de jeter, pensez à **réduire, recycler, réemployer et valoriser**.

